



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2019-090

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2019

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE 87

87-2019-11-18-004 - Arrêté DD87-89 du 18 novembre 2019 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages de Saint-Léonard-de-Noblat (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2019-11-20-003 - Arrêté portant fermeture d'une plate-forme ULM appartenant à M. René DUFOUR sur la commune de Séreilhac (2 pages)

Page 6

Prefecture Haute-Vienne

87-2019-11-21-001 - Liste des commissaires enquêteurs du département de la Haute-Vienne pour l'année 2020 (2 pages)

Page 9

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
HAUTE-VIENNE 87

87-2019-11-18-004

Arrêté DD87-89 du 18 novembre 2019 portant
modification de la composition du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages de
Saint-Léonard-de-Noblat

**Délégation départementale
de la Haute-Vienne**

Arrêté n° DD87-89 du 18 novembre 2019
portant modification de l'arrêté n° 2010/039 modifié du
28 mai 2010 fixant la composition nominative du
conseil de surveillance du Centre Hospitalier
Intercommunal Monts et Barrages de Saint-Léonard-de-
Noblat

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, et R. 6143-1 à R. 6143-4 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 1^{er} octobre 2019 ;

VU l'arrêté n° 2010/039 du 28 mai 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages de Saint-Léonard-de-Noblat ;

VU l'extrait de la délibération n° 2019-065 de la séance du conseil municipal de Saint-Léonard-de-Noblat du 30 septembre 2019 désignant M. Alain DARBON pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages ;

VU l'extrait de la délibération n° 2019-51 de la séance du conseil municipal de Bujaleuf du 17 octobre 2019 désignant Mme Marie-Thérèse CHAMPAUD pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages ;

VU l'extrait de la délibération n° 2019-105 de la séance du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Noblat du 3 octobre 2019 désignant Monsieur Pierre LANGLADE pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages ;

VU l'extrait du procès-verbal de la séance de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques du 1^{er} octobre 2019 désignant Mme Céline HORGON pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages ;

Arrête

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2010/039 du 28 mai 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages de Saint-Léonard-de-Noblat, est modifié comme suit :

Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages – Chemin du Panaud - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), établissement public de santé de ressort intercommunal est composé des membres ci-après :

1°) au titre des représentants des collectivités territoriales :

- en qualité de représentant de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat : Monsieur Alain DARBON,
- en qualité de représentante de la commune de Bujaleuf : Madame Marie-Thérèse CHAMPAUD,
- en qualité de représentant de la Communauté de Communes de Noblat : Monsieur Pierre LANGLADE,

2°) au titre des représentants du personnel ;

- en qualité de représentante de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques : Madame Céline HORGON.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Haute-Vienne.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr).

Le Directeur,



François NEGRIER



24 rue Donzelot
CS 13108
87031 Limoges cedex 1
05 55 45 83 00

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2019-11-20-003

Arrêté portant fermeture d'une plate-forme ULM
appartenant à M. René DUFOUR sur la commune de
Séreilhac

Fermeture plate-forme ULM Séreilhac

Article 1 : L'arrêté 2005-410 du 3 mars 2005 portant création d'une plate-forme ULM sur la commune de Séreilhac au lieu dit "Lande de Bos de Caux" au nom de Monsieur René DUFOUR est abrogé.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la Haute-Vienne,

- le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,
- la commissaire divisionnaire, directrice zonale de la police aux frontières du Sud-Ouest,
- le sous-directeur régional de la circulation aérienne militaire Sud,
- le directeur régional des douanes et droits indirects de Poitiers,
- le commandant de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Châteauroux-déols,
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,
- le directeur départemental des territoires,
- le délégué départemental de la Haute-Vienne de l'Agence Régionale de Santé,
- le maire de Séreilhac,
- Monsieur René DUFOUR,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Date de signature du document : le 20 novembre 2019

Signataire : Georges SALAÜN, directeur de cabinet, préfecture de la Haute-Vienne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès des autorités administratives compétentes et d'un recours contentieux devant les juridictions administratives compétentes, et ce dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication.

Prefecture Haute-Vienne

87-2019-11-21-001

Liste des commissaires enquêteurs du département de la
Haute-Vienne pour l'année 2020

Liste des commissaires enquêteurs du département de la Haute-Vienne pour l'année 2020

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2020 s'est réunie le 7 novembre 2019 à la préfecture, sous la présidence de Mme Christine MEGE, vice-président du tribunal administratif de Limoges.

Après examen de la liste 2019 et des nouveaux dossiers de candidature, la commission a retenu les noms qui figurent dans la liste ci-après :

M. Jean-Luc BONNET	Responsable commercial régional au sein du groupe Harmonie Mutuelle
M. Michel BUFFIER	Ingénieur en chef des études techniques d'armement, en retraite
M. Rémi CARCAUD	Directeur de la SAFER Marche Limousin, en retraite
M. Maurice CHARBONNIER	Cadre supérieur de la Poste, en retraite
M. Bernard CROUZEVALLE	Directeur commercial adjoint à La Poste, en retraite
M. Benoist DELAGE	Conseiller de chambre régionale des comptes, en retraite
M. Gilles DESBRANDES	Directeur équipement ingénierie, en retraite
M. Pierre GENET	Directeur de société d'économie mixte, en retraite
M. Frédéric GISCLARD	Retraité de la DREAL
M. Claude GOMBAUD	Lieutenant-Colonel de l'armée de terre, en retraite
M André GRAND	Informaticien à la retraite
M. Pierre GRANDON	Responsable d'atelier dans le secteur du bois
M. René GRONEAU	Géographe
M. Michel GUILLEN	Technicien en logistique, en retraite
M. Gérard JAMGOTCHIAN	Officier, en retraite
M. Guy JOUSSAIN	Ingénieur territorial, en retraite
M. Lucien JUILLARD-CONDAT	Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en retraite
Mme Ambre LAPLAUD	Attachée d'administration hospitalière
M. Xavier LEBACQ	Ingénieur général d'armement, en retraite
M. Jean-Alain LEBRAUD	Colonel de l'armée de terre, en retraite
M. Pierre-Marie OUDOT de DAINVILLE	Général de Brigade de l'armée de terre, en retraite

M. Lazare PASQUET	Architecte diplômé par le gouvernement, ancien directeur du CAUE de la Haute-Vienne
M. Michel PERIGORD	Retraité de l'enseignement supérieur
Mme Michèle PETITJEAN- DELMON	Retraîtée de la fonction publique territoriale
M. Bernard REILHAC	Retraité de l'ADEM
M. Jean-Pierre ROBERT	Retraité SNCF
M. Fabien ROTZLER	Traducteur expert
M. Clarisse ROUGIER	Directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite
Mme Sylvie ROUSSERIC	Chargée d'études en urbanisme et environnement, en retraite
M. Jean-Louis SAGE	Colonel de gendarmerie, en retraite
M. René TIBOGUE	Officier de l'armée de terre, en retraite
M. Roland VERGER	Ingénieur bâtiment
M. Jean-Marc VIARRE	Directeur régional de la Poste, en retraite

Le Président de la commission
chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de commissaire enquêteur

Christine MEGE
Vice-président du Tribunal administratif
de Limoges